

On sait qu'il existe dans toute la Dalmatie, et principalement à Zara, une question de langue liturgique que l'on appelle le glagolytique. C'est le privilège pour les anciennes paroisses slaves de dire la messe dans cette langue en se servant des caractères inventés par saint Cyrille, apôtre des Slaves. Ces pays ayant été longtemps sous la domination des Italiens, il en est résulté, non pas une fusion, mais une simple juxtaposition des races, où chacune cherchait par tous les moyens possibles à maintenir et accroître son influence, se servant pour cela de l'instrument le plus approprié qui est la langue. De là des paroisses latines, des paroisses slaves, des paroisses qui jadis latines revenaient au rite slave. Le Saint-Siège a rendu plusieurs décrets importants sur cette question. L'année dernière les *Acta Apostolicae Sedis* réimprimaient d'une manière officielle le décret donné par la Congrégation des Rites sur cette question, soit pour en rappeler l'observation, soit pour montrer la ferme volonté du Saint-Siège de le faire respecter. Or il paraît que Mgr Dvornik aurait penché pour le glagolytique beaucoup plus qu'il n'aurait été convenable, et aurait exagéré les conséquences du décret précité en slavisant, pardon du néologisme, des paroisses qui avaient le droit certain de célébrer suivant le rite latin, ainsi qu'il ressort des conditions mises par le décret au rite slave des paroisses. Il en est résulté une lutte dans les journaux, les Italiens se réjouissant de la suspense infligée à l'évêque comme d'une victoire italienne ; et les Slaves, les Croates accusant le Saint-Siège de vouloir diminuer leur nationalité en les forçant à la latinisation du rite. La portée du décret, très sagement établi, est tout autre. Cette liturgie spéciale est une exception que le pape maintient dans de justes limites, respectant les droits acquis, mais ne voulant pas qu'on l'étende à d'autres paroisses dont le passé ne justifie point la mesure que d'aucuns désireraient pour elles.

— Il y a aussi une question épineuse en Hollande, s'il faut en croire les récits que l'on colporte ici. La Hollande était le siège d'une internonciature de seconde classe, et Mgr Tarnassi, décédé depuis quelques années, en était le titulaire. N'ayant pas pu obtenir de la cour de Hollande, grâce à l'opposition formelle de l'Italie, que le Souverain-Pontife Léon XIII fut représenté à la conférence de La Haye pour la paix, le pape rappela provisoirement l'internonce, qui mourut une année après à Rome et laissa en Hollande un chargé d'affai-

res, qui e
sous Mgr
mission.
au Saint-
successe

— Nou
tation en
Fiore, qu
et qu'ils
suit le jo
sonnes. C
chargée d
pas manq
manifest
impossibl
menaces,
mais où c
partir d'u
une expl
çais n'av
police n'e
les esprit
si les cris
nément i
fenêtres
sentant le
ment imp
rompaie
voyait la
Rome éta
d'autres
bûcher de
criptions
l'oppressi
trice, etc.

— Le bi
ronnes se